



République Française
Département du Loiret

Commune de Villemandeur

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 24 Juin 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	23	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre Juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie électronique aux conseillers municipaux le 17/06/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17/06/2025.

Présents : Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, M. SIMON Patrice, M. DUPORT Jean-François, Mme DE MEDTS Michelle, M. LEMAIRE Jean-Claude, M. MAHÉ Bernard, Mme CANGE Josiane, M. LINARD Alain, M. PRIGENT André, Mme BALOCHE Nicole, Mme BELLOT Elisabeth, Mme PASQUET Christine, Mme GANNAT Fanny, M. DEPOND Jean-Michel, Mme CHARLET Audrey, M. MASSONNEAU Philippe, Mme MEUNIER Sylvie, M. GUIRAUD Laurent, M. PRIOU Éric, Mme DUCHESNE Adeline, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine, Mme DESCHAMPS Véronique

Excusés avec procuration : M. MICHELAT Jean-François à M. DUPORT Jean-François, Mme SALIS Alexandra à Mme CHARLET Audrey, Mme LECONTE Catherine à Mme SERRANO Denise

Excusé : Mme DOUCET Denise

Absents : Mme DE MEDTS Michelle

A été nommé(e) secrétaire : M. PRIOU Éric

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
MONTARGIS

Le : 01/07/2025

Et

Publication du : 01/07/2025

2025-056 – ACQUISITION PARCELLE AT115 – IMPASSE AISANCE DE BEAU MOINE

Dans le cadre de la mise en œuvre des emplacements réservés inscrits au Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements (PLUiHD) de l'Agglomération Montargoise et rives du Loing à savoir l'emplacement réservé n°39 pour la création d'un chemin piéton, l'emplacement réservé n°11 pour la création d'une voie nouvelle, et l'emplacement réservé n°12 pour l'aménagement d'une voirie, la commune de Villemandeur a déjà procédé à l'acquisition de plusieurs terrains situés dans le périmètre délimité par l'avenue Henri Barbusse, la rue du Général de Salles, la rue Jean Jaurès et l'impasse de l'Aissance de Beau Moine, dans un objectif de maîtrise foncière préalable à la réalisation des aménagements susmentionnés. Ces parcelles sont classées en zone N du PLUiHD.

Mme JOLLY Odette s'est présentée en mairie le 27 mai 2025 pour proposer la cession à la commune de la parcelle cadastrée section AT n°115, située impasse de l'Aissance de Beau Moine (voir annexe).

Il semble opportun pour la commune de Villemandeur de poursuivre la politique d'acquisition foncière sur ce secteur, en vue de permettre la réalisation future des aménagements prévus.

Mme JOLLY a accepté de céder ladite parcelle d'une superficie de 978 m² au prix de 2 € le mètre carré, soit un montant total de 1 956 €, les frais d'acte restant à la charge de la collectivité.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'acquisition de la parcelle AT n°115 aux conditions précitées.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2241-1 et suivants concernant les acquisitions immobilières par les communes,

Vu le PLUiHD de l'Agglomération Montargoise et rives du loing,

Vu la proposition d'acquisition de la parcelle cadastrée, appartenant à Madame JOLLY ODETTE, Monsieur JOLLY JEAN, Madame JOLLY SIMONE, AT 115 (978 m²) située à l'impasse de l'Aisance de Beau Moine, classée en zone N du PLUiHD de l'Agglomération Montargoise,

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme en date du 2 juin 2025,

Considérant que le prix de vente proposé est de 2 euros/m², soit un montant de 1956 euros pour la parcelle AT115,

Considérant que l'acte de vente sera rédigé par Maître DUCHENE, notaire à Villemandeur,

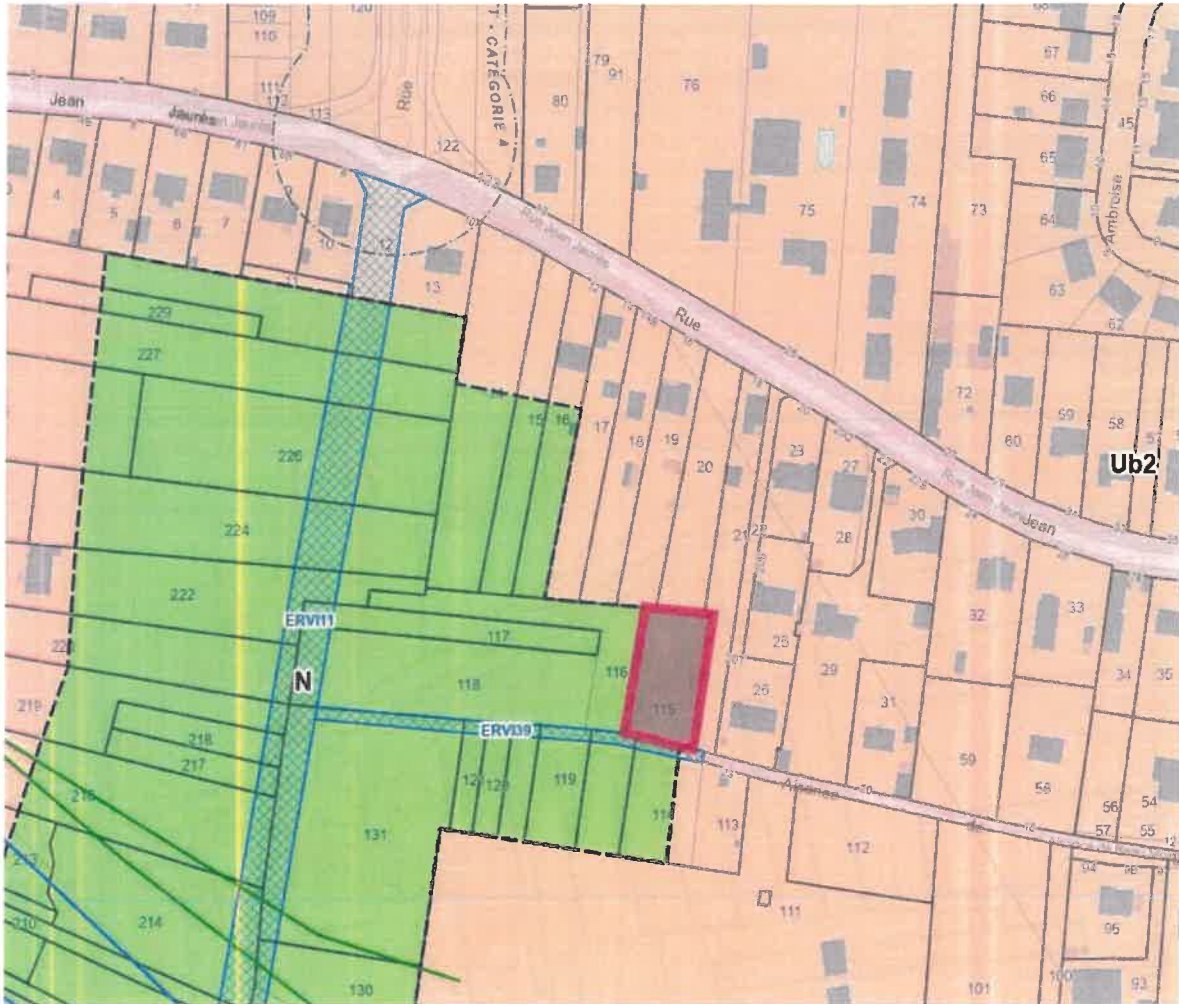
En conséquence, le Conseil Municipal décide d' :

- **Approuver l'acquisition** de la parcelle cadastrée AT115 (978 m²) située à l'impasse de l'Aisance de Beau Moine, appartenant à Madame JOLLY ODETTE, Monsieur JOLLY JEAN, Madame JOLLY SIMONE, pour un montant de 1956 euros ;
- **Autoriser le Maire** à signer l'acte notarié correspondant ainsi que tout autre document nécessaire à la réalisation de cette acquisition ;
- **De dire** que les frais de notaire afférents à cette acquisition seront à la charge de la commune et inscrits au budget ;
- **Charger le Maire** de procéder à toutes les formalités nécessaires à l'enregistrement de cette transaction.



<p>Département : LOIRET</p> <p>Commune : VILLEMANDEUR</p>	<p>DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES</p> <p>EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL</p>	<p>Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : PTGC LOIRET 131 RUE DU FAUBOURG BANNIER CITE ADMINISTRATIVE COLIGNY 45042 45042 ORLEANS CEDEX 1 M. - Fax</p>
<p>Section : AT Folio : 000 AT 01</p> <p>Echelle d'origine : 1/1000 Echelle d'édition : 1/1500</p> <p>Date d'édition : 05/05/2025 (Niveau normal de Paris)</p> <p>Coordonnées en projection : RGF93CC48 ©2022 Direction Générale des Finances Publiques</p>		<p>Cet extrait de plan vous est obtenu par :</p> <p>cadastre.gouv.fr</p>





Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 01/07/2025

Le Maire,

Denise SERRANO



Le Secrétaire de Séance,

Éric PRIOU

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 01/07/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet: <www.telerecours.fr>